



La famille T. doit rester en France !!!

La famille T., hébergée dans un hôtel de **Beauvais (Oise)** par le SAMU social, vient de recevoir une obligation de quitter le territoire français.

Cette famille est présente en France depuis près de 7 ans. Elle est arrivée en mars 2012. Elle y éduque ses 3 enfants de manière irréprochable et participe activement à la vie de l'école.

Les enfants n'ont connu l'école qu'en France :

Anzhelika, la fille aînée, née en 2008, a été scolarisée **depuis près de 7 ans**, de septembre 2012 jusqu'au 15 octobre 2015 dans des écoles de Senlis où demeurait la famille. Suite au rejet de la demande d'asile, la famille a dû se déplacer et sa scolarité s'est poursuivie à l'école Roquesable de Fleurines, puis à l'école E. Vaillant de Creil et à l'école Jean Macé de Beauvais.

Zhasmena, sa sœur cadette et son autre sœur **Alexandra née à Beauvais en 2012** ont suivi un parcours similaire dans les mêmes écoles. Elles sont aussi à l'école **Jean Macé de Beauvais** actuellement.

Monsieur et Madame T. s'expriment maintenant couramment en français. Ils font de leur mieux depuis leur arrivée en France pour s'intégrer avec leurs enfants. Mais cela est difficile quand le droit au travail leur est interdit. Pourtant, Monsieur T. est titulaire d'un diplôme supérieur en aviation : il était ingénieur technique dans son pays de 2005 à 2012. Et Madame T. est titulaire d'un diplôme supérieur en esthétique (cosmétologie).

La place de cette famille est en France. La Convention Internationale des Droits de l'Enfant et les lois françaises (CESEDA articles L.313-11-7° et L.313-14, circulaire Valls du 28/11/2012 -parents d'enfants scolarisés-) permettent de régulariser cette famille en lui accordant un titre de séjour "Vie Privée Familiale."

C'est pourquoi nous demandons à Monsieur le Préfet de l'Oise d'abroger les Obligations à Quitter le Territoire Français et les interdictions de retour et de régulariser la situation de la famille T. par une admission au séjour.

Merci de signer cette pétition qui sera présentée aux autorités.

Pétition sur site internet : <http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?rubrique88>

Pétition papier au verso

La famille T. doit rester en France !!!

NOM	Prénom	Adresse	Signature

Pétition à renvoyer à Solidarité Migrants 1 Allée de la fosse à Baillevent, 60000 Beauvais